

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 juin 2022

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, JEROME DERVAUX, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : GUY DERACHE A LUDOVIC ROHART, MARIE-JOSEE MASSON A GILDA GRIVON, JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, CECIL DEMULIER A JEAN-PIERRE GUENOT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU ET EMILIE PLAISANT A MICHEL PIQUET

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine GAU et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 avril 2022 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. CA SPL
2. Adhésion à l'association Appui Santé LSED
3. Modification statutaire de la FEAL
4. Modification des statuts de la CCPC
5. Adhésion de la CCPC au syndicat mixte Hauts-de-France Mobilité
6. Subvention au Stade orchésien
7. Recrutement de contractuels de droit public
8. Budget collections de la bibliothèque
9. Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police

10. Vente du presbytère

11. Lancement d'une étude préliminaire à la construction d'une nouvelle passerelle au-dessus des voies ferrées

- 1 -

CA SPL

Suite à la démission de Mme Marie-Christine FILARETO, le conseil municipal est invité à désigner un nouveau représentant du conseil municipal au sein du CA de la SPL de la Pévèle, constitué de 18 membres, 6 membres émanant de la ville d'Orchies, 6 membres de la ville de Beuvry-la-Forêt et 6 membres de la Communauté de Commune Pévèle Carembault.

M. le Maire a reçu la candidature de Mme Lise FOUCART.

Mme Lise FOUCART indique qu'elle apporte beaucoup d'énergie dans les différents projets qu'elle entreprend, elle est tout à fait consciente de la nouvelle mission qui s'offre à elle et elle compte bien l'accomplir. Elle ajoute qu'elle sera très attentive et qu'elle n'hésitera pas à demander conseil auprès de ses collègues qui sont déjà membres du CA de la SPL depuis quelque temps.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la candidature de Lise FOUCART

- 2 -

ADHESION A L'ASSOCIATION APPUI SANTE LSED

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Sophie DEBERDT, conseillère municipale à la Santé et à la Lutte contre les exclusions.

La loi sur l'organisation et la transformation du système de santé du 24 juillet 2019 prévoit l'unification des dispositifs d'appui à la coordination au 1er juillet 2022.

L'objectif est de renforcer l'organisation territoriale des parcours de santé complexes en proximité.

Orchies appartient au territoire, défini par l'ARS, rassemblant le Douaisis et Lille Sud Est.

Publics et thématiques concernés :

- gériatrie
- soins palliatifs
- psychiatrie et santé mentale
- handicap
- addictologie
- maladies chroniques
- précarité et besoins sociaux
- aidants

L'association Appui santé Lille Sud Est est composée de six collèges :

- collège 1 : professionnels de santé libéraux et structures d'exercice coordonné pluriprofessionnelles
- collège 2 : établissements de santé
- collège 3 : structures, établissements et services sociaux et médico-sociaux
- collège 4 : usagers et représentants d'usagers
- collège 5 : personnes qualifiées
- collège 6 : collectivités locales et territoriales, leurs groupements et partenaires institutionnels

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à cette association au titre du 6ème collège.

M. le Maire indique que l'idée est de renforcer l'organisation territoriale des parcours santé et surtout d'en améliorer la proximité. Enormément de concitoyens qui souhaitaient pouvoir bénéficier de soins de proximité ne pouvaient le faire, donc l'idée est d'avoir une présence plus forte de professionnels de santé sur le territoire ou assez proche.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite adhésion.

-3-

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA FEAL

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE- BARTHELEMY, Adjointe à la Transition énergétique et au Vélo.

Par délibération en date du 11 mai 2022, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) a validé un changement statutaire.

Cette modification entraîne la suppression de la compétence autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) au 1er janvier 2023 et le retrait des communes de la CCPC de la FEAL à la même date.

Considérant que la compétence AODE est exercée uniquement sur le territoire des 38 communes de la CCPC, il a été jugé pertinent, pour une mise en cohérence de l'action publique, que la compétence AODE soit exercée au niveau communautaire.

Il revient au conseil municipal de valider ce changement de périmètre.

M. le Maire indique que la FEAL est un organisme très particulier, complexe et spécialisé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite modification.

-4-

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPC

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, conseiller municipal délégué à la Transition énergétique.

Lors de la séance du 16 mai dernier, le conseil communautaire a voté plusieurs modifications statutaires.

Tout d'abord, comme vu dans la délibération précédente, il a été décidé de prendre la **compétence Autorité organisatrice de distribution de l'électricité (AODE)** au 1er janvier 2023.

Ensuite, il a été envisagé la prise de la **compétence Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE - et Stratégie locale de gestion du risque inondation SLGRI** au 1er septembre 2022.

Il s'agit de « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, le conseil municipal doit valider l'adhésion de la CCPC à la future structure porteuse du SAGE MARQUE DEULE.

Le conseil municipal est invité à valider ces modifications statutaires, ainsi que l'adhésion au SAGE MARQUE DEULE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites modifications statutaires.

-5-

ADHESION DE LA CCPC AU SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-France MOBILITE

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal à la Mobilité et aux Transports.

Suite à la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019, la CCPC s'est dotée de la compétence TRANSPORT ET MOBILITE au 1er juillet 2021.

Depuis cette prise de compétence communautaire, la CCPC a la nécessité de construire des politiques de mobilité à une échelle plus large que celle de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). A cet effet, il semble opportun de s'appuyer sur le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités en tant que lieu de ressource et de mutualisation.

Le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités est compétent en matière de coopération entre autorités organisatrices de la mobilité. Il a ainsi vocation à développer les outils en matière d'information des voyageurs, de vente de titres et de covoiturage.

Le conseil municipal est invité à valider l'adhésion de la CCPC à ce syndicat.

M. le Maire indique que le syndicat mixte Hauts-de-France mobilité est intervenu auprès de la CCPC pour la réalisation d'un espace de covoiturage à proximité des établissements SLOSSE.

D'ailleurs, la CCPC envisage de réaliser une seconde aire de covoiturage un peu plus loin. La mairie a été interpellée, a fait une proposition, en attente d'une réponse.

En effet, aujourd'hui, si vous souhaitez profiter de l'aire de covoiturage, vous êtes obligé de traverser des difficultés de circulation sur la RD 938, notamment au niveau du grand rond-point, donc l'idée, est de permettre aux personnes venant du nord de la commune de pouvoir se stationner sur cette nouvelle aire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite adhésion.

-6-

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU STADE ORCHESIEN

M. le Maire donne la parole à Michel DEPRESZ, conseiller municipal aux Sports.

Les deux équipes seniors du Stade Orchésien montent toutes les deux au niveau supérieur, l'équipe première en Régional 3 et la seconde équipe en D2.

Pour récompenser les équipes, il est proposé de voter au profit du club une subvention exceptionnelle de 1 000€, qui sera redistribuée aux joueurs sous forme de bons.

Cette subvention vient en complément de la subvention annuelle de 31 000€.

M. le Maire indique que le Stade Orchésien voit ses deux équipes seniors passées dans une division supérieure, ce qui témoigne le dynamisme ainsi que du professionnalisme des dirigeants et des bénévoles, que le conseil remercie à nouveau. Ces bons permettront de les féliciter mais également de les accompagner dans ce parcours.

M. le Maire ajoute que, la veille, a eu lieu une remise de chèque à l'association « Cléialine » par le Stade Orchésien suite au Tournoi « 100 ans du Stade Orchésien ».

M. le Maire indique également que la saison sportive 2021/2022 a été particulièrement prolifique pour le sport Orchésien, outre le domaine du football, nous avons également le Volley Ball Orchésien qui a remporté la finale du championnat France UFOLEP dans sa catégorie, que la mairie a accompagné en prenant en charge les frais de transport. De plus, le Basket Club Orchésien, l'Association Basket Club Orchésien, a vu son équipe première monter en Nationale 3.

M. Frédéric SZYMZCAK indique que l'association se réjouit. Pour tous les supporters, c'est une victoire d'accéder à ce niveau national mais aussi pour la SASP, c'est un plaisir de pouvoir accueillir des joueurs de la Nationale 3 dans leur effectif de Nationale 1 sans restriction, car avant un joueur qui jouait un match en nationale ne pouvait plus jouer en pré-nationale alors qu'à partir de maintenant ils pourront mixer les joueurs, ce qui va améliorer leur formation et leur niveau.

Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY ajoute quelques mots concernant le Volley Ball Orchésien, l'équipe masculine a remporté la finale nationale du challenge UFOLEP, ceci

représente une grande fierté pour le club car c'est une première. Elle indique que le club compte beaucoup de demandes d'inscriptions pour la saison prochaine ce qui est une bonne chose pour eux et ils ont également remis aux petits ayant participé à diverses compétitions des médailles.

M. le Maire revient sur l'importance du dynamisme de nos clubs. Il ne faut pas oublier que chacun des clubs a une sélection de formation très importante et qu'au travers de ces différentes formations, ils inculquent des valeurs de dépassement de soi et de détermination pour nos jeunes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite subvention.

-7-

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, M. le maire propose de l'autoriser à signer les contrats d'accroissement temporaire d'activité suivants pour renforcer les services municipaux :

- un CDD à temps complet du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 pour le service des ressources humaines suite au départ de Lorraine DUPUIS
- un CDD à temps complet du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 pour le poste de technicien informatique et réseaux
- un CDD à temps complet du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 suite au départ d'Ornella RASSON

M. Mathieu CAUVIN indique que lors du conseil municipal du 03 mars 2022, le conseil municipal avait déjà voté pour des contrats contractuels d'un an, notamment un pour les services techniques et un pour le service urbanisme. Aujourd'hui, c'est trois CDD d'un an de plus pour d'autres services. Le recours à des CDD dans différents domaines qui ne correspondent pas à des besoins saisonniers laisse à penser que les services fonctionnent mais qu'il y a un manque d'effectif, il est urgent d'embaucher mais en CDI. Il argumente son opinion en indiquant que le 27 mars 2021 il y a eu une proposition de création d'un poste d'adjoint administratif, d'un CDD à compter du 1 mai 2021 pour le service urbanisme, le 03 mars 2022 un nouveau un CDD pour le même service, le 17 décembre 2020 même chose pour les services techniques, CDD

d'un an du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} mars 2022, le 27 mars 2021 un CDD à partir du 1^{er} juillet 2021, le 3 mars 2022 CDD du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 pour le même service. Tout cela pose question, la mairie enchaîne CDD sur CDD, et leur rôle n'est certainement pas de répandre la précarité.

M. le Maire apporte quelques réponses concernant les interrogations de M. CAUVIN, au niveau du service urbanisme la difficulté est de trouver des agents qui correspondent vraiment au profil de poste c'est-à-dire qu'aujourd'hui c'est un secteur particulièrement tendu. Même à la CCPC, qui a la compétence d'urbanisme et droit des sols, voit régulièrement ses effectifs diminuer car les agents sont notamment sollicités par le privé et donc ils se retrouvent à devoir recruter des agents avec des compétences qui ne sont pas celles du droit de l'urbanisme. En l'occurrence, la jeune femme que nous avons recrutée à ce moment-là, Mme Valentine LECOUSTRE, n'était absolument pas formée en urbanisme. Il faut donc simplement permettre de former l'agent, notamment dans ce cas de figure, par Mme Delphine DELESCLUSE la chef de service, et qu'un an est insuffisant pour acquérir toutes les compétences nécessaires. Mme LECOUSTRE nous a fait part de son souhait d'intégrer les services municipaux donc à savoir qu'elle ne sera plus en CDI une fois formée mais qu'elle aura un statut de fonctionnaire.

Au niveau des services techniques il y a 29 agents qui sont au sein de ce service, donc différentes situations amènent à devoir recruter des nouveaux agents mais pour une période d'un an. Cependant quand cela est possible, nous recrutons ces personnes de façon définitive mais pas sous forme de CDI car cela est interdit mais sous un statut de fonctionnaire.

Par définition, la mairie essaie de fidéliser ses collaborateurs car aujourd'hui en matière d'emploi, il y a eu certaines tensions c'est-à-dire qu'il y a plus d'offres d'emploi que de demandes donc ils ont tout intérêt de fidéliser leurs agents. Ils ont donc mis en place des tickets restaurant, des primes etc...

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdits recrutements.

-8-

BUDGET COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT, Adjoint à l'Animation Jeunesse.

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès du CNL (Centre National du Livre), il nous est demandé de préciser le montant annuel alloué à l'achat de livres imprimés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce budget annuel, soit un montant de 13 000€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit budget.

-9-

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY, adjointe au maire à la Transition énergétique et au vélo.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de 50 000€ auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021.

Cette aide concerne les aménagements cyclables sur l'avenue de la Libération et le contour de l'Eglise.

Le coût de total des travaux de voirie sur ces axes est de 1 268 525€ TTC.

M. le Maire indique qu'aujourd'hui les amendes de police sont reversées au département du Nord car une commune de moins de 10 000 habitants ne peut bénéficier du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-10-

VENTE DU PRESBYTERE

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale aux Sports.

Le diocèse, par l'intermédiaire de l'abbé CANART, nous a fait part de son souhait de racheter le presbytère, situé 3 contour de l'Eglise.

Leur projet consiste dans la vente de la salle paroissiale rue Albert Poutrain et la construction d'une nouvelle salle à côté du presbytère.

Il est donc proposer au conseil municipal de céder ce bâtiment au prix de 200 000€.

Pour information, le service du Domaine a estimé la valeur vénale dudit bien à 190 000€.

M. le Maire rappelle que lors son arrivée, l'Abbé CANART, qu'il salue surtout pour son humour et sa bienveillance, a fait part de son souhait de racheter le presbytère étant donné que le diocèse est déjà propriétaire de biens à proximité. Monsieur l'Abbé CANART a déjà fait savoir qu'il était favorable au prix de 200 000€.

A savoir que cette somme pourra utilement remplir les caisses de la commune sachant qu'ils ont de très nombreux contacts avec les représentants de la paroisse et que ces derniers ont demandé, pour l'anniversaire des 200 ans de l'église célébré en 2027, de procéder à un certain nombre de travaux importants en matière de changement de chauffage, de rénovation des bâtiments, etc...

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite vente.

- 11 -

LANCEMENT D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE A LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PASSERELLE AU-DESSUS DES VOIES FERREES

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal en charge de la mobilité et des transports.

M. Sébastien HENNON fait une projection et présente le projet.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare, la ville d'Orchies envisage l'aménagement d'une nouvelle passerelle au-dessus des voies ferrées.

D'une part, cette passerelle permettrait l'accessibilité au quai n°1 (ligne Lille - Valenciennes).

D'autre part, elle faciliterait la liaison et les mobilités douces entre les quartiers situés au nord des voies ferrées et le centre-ville.

Un comité technique a eu lieu le 10 mai dernier avec les partenaires potentiels : Etat, Région, CCPC, SNCF Gares et connexion et SNCF Réseau.

Avant toute chose, il nous a été conseillé de réaliser une étude préliminaire.

Il est donc proposé de faire appel à un bureau d'études afin de définir la faisabilité technique et financière de ce projet.

Mme Nelly THIEFFRY indique c'est un beau projet qui va permettre de rapprocher un quartier excentré du centre-ville et de faciliter la circulation. Elle est totalement favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit lancement d'étude.

La séance est levée à 20h30.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Frédéric SZYMCZAK	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
David ACHIN	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	

Nathalie GABRYELEWICZ	
Lise FOUCART	
Anne-Sophie DEBERDT	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Marc DUPUIS	
Jérôme DERVAUX	
Patrick FREMAUT	
Marine HERLEM	
Matthieu CAUVIN	
Guy DERACHE (Procuration à Ludovic ROHART)	
Marie-Josée MASSON (Procuration à Gilda GRIVON)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Cécil DEMULIER (Procuration à Jean-Pierre GUENOT)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Carine GAU)	
Emilie PLAISANT (Procuration à Michel PIQUET)	